

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 09 avril 2026

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DE L'ELECTION DU
PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Kochersberg.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Christine BLÜCHER, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Olivier COURSON, Vincent NOE, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Paul TRIEBEL, Justin VOGEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

Monsieur Pierre HERMANN a donné pouvoir à Madame Carole BACH pour voter en son nom.

Madame Josiane CODEX a donné pouvoir à Monsieur Paul TRIEBEL pour voter en son nom.

Mme Christelle MICHEL a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Communautaire.

1. Installation du Conseil Communautaire

La séance est ouverte sous la présidence de Justin VOGEL, Président en exercice de la communauté de communes jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Communautaire. Il donne lecture de la composition du Conseil Communautaire et proclame les membres du Conseil cités ci-dessous (titulaires et suppléants) installés dans leur fonction.

Voici la liste des membres titulaires et des membres suppléants :

	Titulaires	Suppléants
Berstett	Madame Valentine ERNE-HEINTZ Monsieur Freddy BOHR Madame Anne-Marie KRAEMER Monsieur Matthieu MARTINI	
Dingsheim	Monsieur Gaston BURGER	Madame Laetitia JOHNER
Dossenheim-Kochersberg	Madame Christelle MICHEL	Monsieur Sébastien BLANC

	Titulaires	Suppléants
Durningen	Monsieur Yannick LITTNER	Monsieur Julien MESSER
Fessenheim-le-Bas	Monsieur Pierre LUTTMANN	Monsieur Lionel REBIERE
Furdenheim	Monsieur Jacques WURTZ Madame Sylvie DOTT	
Gougenheim	Monsieur Laurent KRIEGER	Monsieur Denis STAHL
Griesheim-sur-Souffel	Monsieur Pierre OSTER	Madame Véronique OHREL
Handschuheim	Monsieur Alfred SCHMITT	Madame Fabienne RISCH-MINKER
Hurtigheim	Monsieur Christian SCHREINER	Monsieur Claude GRIMM
Ittenheim	Monsieur Alain GROSSKOST Monsieur Jean-Luc HELLER Madame Mireille ROTH	
Kienheim	Monsieur Olivier COURSON	Madame Lucienne FACHINGER
Kuttolsheim	Monsieur Vincent NOE	Monsieur Alain ALBRECHT
Neugartheim-Ittlenheim	Madame Aurélie DYEUL	Monsieur Raphaël PERRUZZA
Pfulgriesheim	Monsieur André JACOB Madame Valérie WANKMULLER	
Quatzenheim	Monsieur Jacky WAGNER	Madame Sylvie BARON
Rohr	Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT	Monsieur Rémy FRIESS
Schnersheim	Madame Carole BACH Monsieur Pierre HERMANN	
Stutzheim-Offenheim	Monsieur Paul TRIEBEL Madame Josiane CODEX	
Truchtersheim	Monsieur Justin VOGEL Madame Christine BLÜCHER Monsieur Denis FIX Madame Béatrice DEBES Monsieur Mathieu EHRHART Madame Adeline DURAND	
Willgottheim	Madame Claudine HUCKERT	Monsieur Thierry WEISS
Wintzenheim-Kochersberg	Monsieur Yann ROUSSEL	Madame Nathalie GEIGER
Wiwersheim	Madame Muriel BECK	Monsieur Arnaud DEPRESLES

Afin de procéder à l'élection du nouveau président, il cède la présidence de l'Assemblée au doyen d'âge, Monsieur Alfred SCHMITT.

2. Élection du Président

En vertu des articles L.5211-2 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alfred SCHMITT, doyen d'âge de l'assemblée, prend la présidence de l'Assemblée pour procéder à l'élection du Président.

Il a dénombré 35 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président de l'Assemblée est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il invite ensuite les membres du Conseil à procéder à l'élection de leur Président. Pour se faire, il demande aux candidats au poste de Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Justin VOGEL.

Le Président de séance fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Justin VOGEL	36	Trente-six

Monsieur Justin VOGEL est proclamé Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 36 voix (trente-six). Il est immédiatement installé dans ces fonctions et prend la présidence de l'Assemblée.

3. Détermination du nombre de Vice-présidents

Sous la présidence de M. Justin VOGEL élu président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président indique qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le Président rappelle qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 8 (huit) vice-présidents.

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil **décident de fixer** le nombre de Vice-Présidents à 8 (huit).

4. Élection des Vice-présidents

Après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT).

Election du 1^{er} Vice-Président :

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 1^{er} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Madame Claudine HUCKERT.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. À l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Claudine HUCKERT	31	Trente-et-un

Madame Claudine HUCKERT est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Kochersberg par 31 voix (trente-et-un). Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 2^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur André JACOB.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. À l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
André JACOB	34	Trente-quatre

Monsieur André JACOB est proclamé 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 34 voix (trente-quatre). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 3^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 3^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Alain GROSSKOST.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. À l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Alain GROSSKOST	33	Trente-trois

Monsieur Alain GROSSKOST est proclamé 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 33 voix (trente-trois). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 4^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 4^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Laurent KRIEGER.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. À l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Laurent KRIEGER	35	Trente-cinq

Monsieur Laurent KRIEGER est proclamé 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 35 voix (trente-cinq). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 5^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 5^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. À l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc TOUSSAINT	32	Trente-deux

Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT est proclamé 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 32 voix (trente-deux). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 6^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 6^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Vincent NOE.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. À l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Vincent NOE	33	Trente-trois

Monsieur Vincent NOE est proclamé 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 33 voix (trente-trois). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 7^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 7^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Gaston BURGER.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. À l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Gaston BURGER	34	Trente-quatre

Monsieur Gaston BURGER est proclamé 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg par 34 voix (trente-quatre). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 8^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 8^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Madame Valentine ERNE-HEINTZ.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. À l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 19

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Valentine ERNE-HEINTZ	30	Trente

Madame Valentine ERNE-HEINTZ est proclamée 8^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Kochersberg par 30 voix (trente). Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 09 avril 2026, à 21 heures 15 minutes, a été, après lecture, signé par le Président, le Conseiller communautaire doyen d'âge et la Secrétaire de séance.

La Secrétaire de séance,
Christelle MICHEL

Le Conseiller communautaire
doyen d'âge,
Alfred SCHMITT

Le Président,
Justin VOGEL

